



CERTIPHYTO

DECIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE A AGREMENT RENOUVELLEMENT

Public visé

Les personnes qui décident, achètent et/ou appliquent des produits phytosanitaires dans les exploitations agricoles, les collectivités territoriales, les instituts techniques agricoles et les infrastructures logistiques, titulaires d'un certificat individuel arrivant au terme de sa validité

Pré requis :

Réaliser la formation entre 6 et 2 mois avant la date de fin de validité du certificat en cours (fournir une copie du certificat pour l'inscription à la formation)

Durée

1 jour (7 heures)

Dates et lieux de formation

Session de 10 stagiaires max

Nous contacter pour connaître les dates des prochaines sessions de formation
www.fdgdon974.fr

Sur demande pour des groupes de 5 à 10 stagiaires

Tarif

105€ par stagiaire

Contacts

Marlène MARQUIER
fdgdon.itf@gmail.com

06 92 91 02 32

Yannick ROBERT

formation.fdgdon974@gmail.com

06 92 28 85 96

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter notre référent handicap, afin de définir ensemble les modalités d'accueil

Christopher NAMINZO

qualite.fdgdonreunion@gmail.com

02 62 45 20 00

Objectifs

Renouvellement du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « décideur en entreprise non soumise à agrément »

1. Connaître l'évolution de la réglementation phytosanitaire
2. Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement et mettre en place les mesures de prévention et de protection adaptées
3. Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires et connaître les stratégies visant à réduire leur utilisation

Contenu de la formation

- REGLEMENTATION ET SECURITE ENVIRONNEMENTALE : actualisation du cadre réglementaire ; plan ecophyto ; AMM ; encadrement des pratiques ; transport et stockage ; risques pour l'environnement ; type de pollution ; ZNT ; situations d'exposition au danger ; pratiques et aménagements pour la prévention des risques ; gestion des effluents et déchets phytosanitaires

- SANTE, SECURITE APPLICATEUR ET ESPACE OUVERT AU PUBLIC : rappel sur dangerosité des produits ; étiquette et FDS ; situations exposantes au danger avant, pendant et après l'application ; principales mesures de prévention et de protection ; espaces ouverts au public ; conduite à tenir en cas d'intoxication

- REDUCTION DE L'USAGE ET METHODES ALTERNATIVES : surveiller les bioagresseurs et évaluer le risque ; BSV ; raisonner les interventions phytosanitaires ; Protection Intégrée, Protection Biologique Intégrée et Protection AgroEcologique ; méthodes de lutte alternatives ; produits de biocontrôle ; OAD

Moyens et méthodes pédagogiques

- Supports de formation adaptés et actualisés : diaporama, études de cas, vidéos, échanges sur l'expérience des participants, QCM d'auto-évaluation
- Remise du livret stagiaire

Validation de la formation

- Attestation de formation remise en fin de formation

Equipe pédagogique

- Marlène MARQUIER, ingénieur agricole, responsable pédagogique
- Yannick ROBERT, formateur « certiphyto » avec plus de 10 ans d'expérience

Dispositif financier



Pour les exploitants agricoles, prise en charge totale par les fonds d'assurance formation VIVEA si vous êtes à jour de vos cotisations.

Pour les autres bénéficiaires, contactez votre OPCO pour connaître les modalités de prise en charge.

Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles - Réunion

23, rue Jules Thirel, cour de l'usine Savanna, 97460 SAINT PAUL - Ile de La Réunion

Tél. 02 62 45 20 00 - Fax 02 62 45 25 42 - www.fdgdon974.fr

N° SIRET : 33055941000023

Organisme de formation n°98 97 02 110 97

Agrément RE00280 - Distribution de produits phytopharmaceutiques

